L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 12 JUIN 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No 51, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 12 JUIN 1848.

VENTE CONTINUÉE.

☞ La vente des propriétés de la Première Municipalité qui a été commencée samedi dernier sera continuée aujourd'hui, à la Bourse de [illegible] Louis, à onze heures du matin.

DE VERA CRUZ.—Le navire de transport Am[illegible] parti de Vera-Cruz le 4 de ce mois, est arrivé à la Balize en 6 jours. Il a ramené les troupes qui allaient rejoindre l'armée, ainsi que la compagnie de dragons du capit. Howes.

Plusieurs officiers américains, entr'autres le capitaine Blanchard (de la Louisiane), recrutaient des hommes pour aller secourir les habitants du Yucatan.

La ville de Vera-Cruz a été remise aux autorités mexicaines, le 1er juin; néanmoins le pavillon américain flottait toujours en ville et au fort. Le général Persifor Smith a reçu, à son arrivée à Vera Cruz, la visite de tous les officiers et de son ami particulier. Il doit, comme nous l'avons déjà dit, surveiller l'embarquement des troupes.

LES WHIGS ET CONGRÈS.—Une dépêche télégraphique nous annonce que la Chambre des Représentants, à Washington, s'est ajournée jusqu'au [illegible], afin de permettre aux membres whigs de cette assemblée d'assister, si bon leur semble, aux délibérations de la convention nationale de Philadelphie.

PHILADELPHIE.—On écrit de Philadelphie, à la date du 6 juin: "La ville est encombrée de personnes arrivées des autres Etats, et le nombre de ces nouveaux venus augmente incessamment. Il règne une grande agitation dans les cercles politiques."

CONGRÈS.

SÉNAT.—2 juin.—M. Calhoun présente un mémoire d'un grand nombre de négociants de Charleston priant le Congrès de ratifier le contrat passé entre le directeur-général des postes et quelques citoyens de Charleston, pour le transport de la malle entre cette ville et la Havane.

M. Webster rapporte, au nom du comité des affaires étrangères, un bill pour garantir la complète exécution des engagements stipulés dans le 9me article du traité de la Floride. Sur la proposition de M. Westcott, le Sénat ordonne l'impression à 500 exemplaires extraordinaires du bill et du rapport qui l'accompagne.

M. Davis, du Mississipi, présente, au nom du comité de la bibliothèque, la résolution suivante: "Le portrait du major-général baron De Kalb offert par sa famille, sera placé dans la bibliothèque du Congrès."

M. Davis présente également, au nom du brigadier-général Twiggs, un drapeau mexicain pris à Mexico, il accompagne cette présentation d'un éloge mérité à l'adresse de l'armée américaine.

M. Dayton demande que le drapeau soit déposé au département d'état; M. Davis croit que l'on pourrait trouver une place plus convenable; M. Dayton retire sa proposition.

Sur motion de M. Bright, le Sénat reprend la discussion du bill relatif à l'établissement d'un gouvernement territorial dans l'Orégon.

M. Bright déclare qu'il n'a demandé la veille la suppression de la 12e section du bill que pour garder l'harmonie; cependant il retirera sa motion, parce qu'il voit qu'elle n'a pas produit l'effet qu'il en attendait.

M. Berrien renouvelle la proposition, et réclame l'appel nominal.

Après une longue discussion, la suite du débat est d'un commun accord différée jusqu'au lendemain, et le Sénat a consacré le reste de la séance aux travaux à huis-clos.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—M. Edwards présente un bill prohibant l'importation de médicaments falsifiés ou détériorés. Ce bill passe après avoir été lu trois fois.

La Chambre délibère ensuite en comité général sur divers bills, puis s'ajourne.

P.S.—Le steamer Autocrat nous a apporté des journaux de St-Louis du 7; nous y trouvons le compte-rendu de trois séances.

SÉNAT.—3 juin.—Le Sénat reprend la discussion du bill de l'Orégon.—M. Foote prononce un [illegible] discours; M. Westcott combat.

M. Underwood propose de laisser les citoyens de l'Orégon résoudre eux-mêmes la question de l'esclavage.

M. Dix demande si le Congrès a le droit d'abolir l'esclavage dans le territoire.

M. Underwood répond que oui, mais qu'il est préférable que le peuple se prononce lui-même. Le Sénat siége à huis-clos, puis s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—Toute la séance est consacrée à la discussion du bill des allocations maritimes.

SÉNAT.—5 juin.—Le Sénat décrète l'impression de vingt mille exemplaires de la carte de l'Orégon et de la Californie, exécutée par le colonel Fremont.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—M. Lynde, du Wisconsin, prête serment et va occuper son siége.

M. Cummins propose de référer de nouveau au comité judiciaire le bill pour la protection des citoyens naturalisés. Cette proposition soulève un débat plein d'intérêt entre MM. Cummins, Levin et Sims. La motion est enfin adoptée, et le bill est référé au comité judiciaire.

Sur motion de M. Venton, la délibération sur le bill des allocations maritimes est reprise; elle dure jusqu'au moment de l'ajournement.

WASHINGTON.—6 juin.—Les deux Chambres du Congrès s'ajournent jusqu'à vendredi, pour permettre aux membres qui le désirent d'assister aux délibérations de la convention nationale de Philadelphie.

LE GÉNÉRAL TAYLOR.—Il y a eu, le 1er de ce mois, à New-York, un grand meeting des partisans du général Taylor. L'Assemblée était extrêmement nombreuse et le plus vif enthousiasme y régnait. MM. Daniel Lord, James W. Gerard, J. B. Hall et Hugh Maxwell ont pris successivement la parole.

MEURTRES A ST-TAMMANY.—Il y a quelques jours un meurtre affreux a été commis à Covington par un esclave nommé Dick, appartenant à M. David Measles. Dick se battait à coups de poing avec un autre nègre, mais voyant qu'il avait affaire à un vigoureux adversaire, il s'arma d'un couteau. Un troisième esclave, nommé Ben, qui assistait au combat, s'approcha de Dick et lui dit que la partie ne serait plus égale, mais ce dernier, qui était au paroxysme de la fureur, lui porta pour toute réponse un coup de couteau au cou et l'étendit sans vie sur le terrain. Dick a été arrêté.

Dans une autre partie de la paroisse St-Tammany, M. Daniel Maghee a frappé mortellement d'un coup de poignard M. Gilbert Galloway, près de l'habitation de M. J. Letchwort. Le meurtrier n'était pas arrêté aux dernières dates.

LE NIAGARA.—Ce nouveau steamer, dont la ligne Cunard vient de s'enrichir, a fait la traversée de Liverpool à Boston en douze jours et demi. Il est arrivé dans ce dernier port le 3 courant au matin. Dans la nuit du 25 au 26 mai, une vague énorme a déferlé sur le pont du Niagara et a jeté à la mer deux hommes de l'équipage; deux autres ont été gravement blessés.

PORTEUR DE DÉPÊCHES.—M. DENNIS CORCORAN, un des propriétaires-rédacteurs du *Delta*, a été chargé par M. Polk de porter une adresse et des dépêches à la diète germanique de Frankfort.

VOTE DU TRAITÉ.—L'injonction du secret ayant été levée, on connaît aujourd'hui la nature du vote sénatorial par lequel le traité de paix a été ratifié:

Pour la ratification—MM. Ashley, Atherton, Bagby, Bell, Bradbury, Bright, Butler, Calhoun, Cameron, Cass, Clark, Crittenden, Davis (du Massachusetts), Davis (Mississipi), Dayton, Dickenson, Dix, Downs, Felch, Foote, Green, Hale, Hannegan, Hunter, Johnson (du Maryland), Johnson (de la Louisiane), Johnson (de la Géorgie), Mangum, Mason, Miller, Moor, Niles, Rusk, Sevier, Sturgeon, Turney, Underwood et Yulee—38 voix.

Contre la ratification—MM. Allen, Atchison, Badger, Baldwin, Benton, Berrien, Bruse, Corwin, Douglas, Lewis, Spruance, Upham, Webster et Westcott—14 voix.

Le steamer américain *Washington* est arrivé de Brême à Liverpool, le 19 mai au soir, avec 114 passagers.

☞ M. Seaton, du *National Intelligencer*, a été réélu maire de Washington: il a triomphé à une belle majorité de ses deux adversaires.

NOUVELLES DU NIAGARA.

La malle d'hier nous a apporté les nouvelles européennes venues par le *Niagara*. Elles sont de plusieurs jours plus récentes que celles de l'*United States* que nous publions plus bas. Les dernières dates par cet arrivage sont du 19 de Paris, et du 20 mai de Liverpool. Nous traduisons ce qui suit des journaux anglais.

FRANCE.

La conspiration ourdie contre le gouvernement intérimaire de la France a totalement échoué. La plupart des auteurs du complot sont entre les mains de l'autorité; les autres sont réduits à l'impuissance. Louis Blanc n'a pas été arrêté, bien qu'il soit véhémentement soupçonné d'avoir concouru au mouvement et d'avoir délibéré avec les conspirateurs dans la journée du 15.

Le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir le renouvellement des folles tentatives des clubistes. On peut se fier à la fidélité de l'armée et de la garde nationale qui se rangent invariablement du côté de l'ordre et de la vraie liberté. La popularité de Lamartine, qui avait semblé décroître pendant un instant, est aujourd'hui aussi grande que jamais.

Jeudi, le 18 mai, et même le lendemain, 19, comme l'annonce une dépêche télégraphique transmise de Londres à Liverpool, la plus parfaite tranquillité régnait à Paris. Le nombre des arrestations s'élevait déjà à 200. Il paraît que Blanqui et Flotte ont été relaxés. Le général Cavaignac a été nommé ministre de la guerre, et M. Chauvel préfet de police.

On sait que le 15, les clubistes, après avoir été forcés d'évacuer l'enceinte de l'Assemblée nationale, se rendirent à l'Hôtel-de-Ville pour nommer un comité de salut public et substituer le régime de la Terreur à celui des lois et de la liberté. MM. Barbès, Albert et autres exaltés dont le nouveau gouvernement devait se composer délibéraient déjà en leur qualité de *directeurs* de la République, lorsque la garde nationale fit irruption dans la salle et les appréhenda. Dans la lutte qui s'ensuivit, Barbès faillit être blessé.

Sur ces entrefaites, le citoyen Sobrier s'était rendu au ministère de l'intérieur avec ses *Montagnards* et avait demandé avec autorité la remise des bureaux. On voulut bien le recevoir, mais pour le mettre immédiatement en état d'arrestation. Quant à ses Montagnards, ils furent désarmés et mis à la porte.

Le palais de l'Assemblée nationale et l'Hôtel-de-Ville restaient donc au pouvoir du véritable gouvernement et des véritables représentants de la nation. La garde nationale qui avait déployé une si louable énergie et su maintenir l'ordre de choses, commença alors à défiler dans Paris par fortes colonnes. Partout les légions furent accueillies par les acclamations de la foule. Le peuple encombrait les rues et les places publiques; des femmes en grande toilette se mêlaient aux hommes, et un même sentiment semblait animer cette multitude, celui d'une profonde reconnaissance envers la garde nationale. Quelques individus ayant osé pousser des cris de vive Barbès, ils furent aussitôt entourés, saisis et amenés en prison. A minuit, un calme profond avait succédé au tumulte du jour et de la soirée. En outre de 80,000 gardes nationaux, un régiment de cuirassiers et plusieurs régiments de ligne auxquels s'étaient joints les élèves de l'école polytechnique bivouaquaient dans les rues et sur les places. Ces derniers s'étaient mis à la disposition de la commission exécutive dès qu'ils avaient appris que l'ordre allait être troublé.

Le 15, Lamartine et Ledru Rollin se rendirent comme de coutume à l'Hôtel-de-Ville. Ledru Rollin marchait le premier, mais à peine se présenta-t-il qu'il fut arrêté par le gardien de l'Hôtel. M. Ledru Rollin voulut protester. Je vous arrête, lui dit le gardien, parce que votre nom se trouve sur la liste du gouvernement proclamé par les clubs. M. Lamartine interposa son autorité et obtint qu'on mît son collègue en liberté en se portant garant pour lui.

La nuit du 15 n'a offert qu'un incident. Le peuple et la garde nationale se portèrent au commencement de la soirée au domicile du citoyen Sobrier, No 16, rue de Rivoli, et y brisèrent tout ce qui leur tomba sous la main. Ses papiers furent brûlés, ses meubles jetés par les fenêtres, et un grand nombre de ses hommes dont les appartements étaient remplis, furent chassés ignominieusement de la maison. Quant à Sobrier, on sait qu'il était déjà prisonnier entre les mains de l'autorité.

Dans une collision qui eut lieu dans le passage Molière trois gardes nationaux furent tués et un autre gravement blessé au coin de l'Hôtel-de-Ville.

On cite parmi les chefs qui ont été arrêtés outre ceux que nous avons déjà nommés, les citoyens, Raspail, Cabet, Toulin, Sasset, Thoré, Hubert, Blanqui et le général Courtais. Celui-ci eut ses épaulettes arrachées par quelques gardes nationaux qui les portèrent ensuite devant eux comme un trophée.

On a trouvé chez Sobrier une grande quantité d'armes et de munitions. La plupart des personnes arrêtées étaient armées de pistolets et de poignards. La 1re légion de la garde nationale, composée en grande partie d'hommes des premiers rangs de la société, est celle qui a montré le plus d'ardeur dans la journée du 15. Le général Courtais a été arrêté par un ci-devant duc.

M. Caussidière, préfet de police, fut arrêté sous prévention de complicité, et la garde républicaine qu'il avait sous ses ordres, dissoute le 16 mai par un arrêté de la commission exécutive. Elle ne voulut pas cependant obéir aux sommations de l'autorité et elle déclara qu'elle ne quitterait la préfecture que sur un ordre verbal de M. Caussidière. On parlementa pendant plusieurs heures et la préfecture fut bientôt assiégée par dix mille hommes de troupes. Quelques détachements de gardes nationaux furent admis dans l'intérieur. Les journaux anglais ne disent rien de plus; mais il est évident que la garde républicaine a dû enfin se rendre à discrétion, puisque le 19, selon la dépêche télégraphique dont nous parlons plus haut, le calme n'avait pas cessé de régner à Paris. Le siége de la préfecture paraît avoir occasionné un grand déploiement de forces; le Pont Neuf était couvert de régiments d'infanterie de ligne et de la garde mobile.

On ne sait pas si Louis Blanc a été arrêté; aux dernières dates les rumeurs contradictoires régnaient à cet égard à Paris. Beaucoup de personnes assuraient qu'il s'était enfui. Il serait difficile de dire au juste la part qu'il a prise dans les événements du 15. La complicité paraît cependant bien démontrée. On l'a vu fraterniser ainsi que Barbès, Albert et le général Courtais avec les insurgés. Il s'est même retiré de l'enceinte de l'Assemblée pendant deux heures et son absence reste inexpliquée.

Le gouvernement a appris que l'attaque du palais de l'Assemblée était le résultat d'un complot ourdi à l'avance. L'insurrection devait éclater en même temps sur plusieurs points, et notamment à Lyon. Les autorités de cette dernière ville avaient été averties par la commission exécutive de se tenir sur leurs gardes.

Le nombre des prisonniers à Vincennes s'élève à 67; 33 autres sont détenus à l'Hôtel de Ville. M. Caussidière a publié un manifeste qu'il a fait afficher sur tous les murs, pour protester contre le rôle qu'on lui attribue dans les événements du 15. Une police républicaine, y est-il dit, ne peut pas *prévenir* les troubles mais seulement les *réprimer* lorsqu'ils éclatent. Le matin du 15, il avait écrit à M. Pagnerre, secrétaire du gouvernement intérimaire, pour lui annoncer que la démonstration n'aurait rien d'hostile, d'autant plus qu'elle était conduite par ses agents et qu'il serait personnellement responsable des résultats.

MM. Dupin et Odillon-Barrot ont été désignés pour faire partie de la commission chargée de préparer un projet de constitution.

ITALIE.

On a reçu à Milan la nouvelle qu'une grande bataille avait eu lieu entre les Autrichiens au nombre de 5,000 et les troupes du pape auxquelles s'étaient joints des volontaires italiens, entre Cornuda et Molinetto. Les Autrichiens ont perdu 400 hommes. Ils ont été battus par les généraux Durando et Ferrari, qui leur ont fait 300 prisonniers. Les Autrichiens n'avaient pas d'artillerie. Selon une autre version, les Romains, au lieu d'être victorieux, auraient subi un échec.

ROME—L'ambassadeur d'Autriche a reçu ses passeports et devait quitter Rome le 7 mai.

Le journal officiel du gouvernement pontifical affirme que le programme du nouveau ministère que les journaux ont publié n'a aucun caractère officiel.

On écrit de Rome, à la date du 8 mai:

"Le pape a reconquis son influence; les portes de la ville et du château ont été livrées aux autorités. Les Trasteverins ont pris une part active en faveur du peuple; si Sa Sainteté veut la guerre, disaient-ils, nous la voudrons avec lui; si au contraire il désire la paix nous la désirerons également. Cette disposition des Trasteverins a puissamment contribué à maintenir la suprématie du souverain pontife et à ramener le règne de l'ordre."

LOMBARDIE—Le Bulletin du gouvernement provisoire de Lombardie, du 12, annonce que l'on se propose de consulter les provinces pour savoir si elles consentiraient à s'annexer au Piémont. Venise sera consultée. On calcule que si cette alliance se forme, la ligue pourra mettre sur pied une armée de 200,000 Italiens.

MADRID—Les dernières nouvelles de Madrid sont du 14 mai. Un décret royal, promulgué le 13, prive don Henri de Bourbon du titre d'infant d'Espagne.

HAMBOURG—Le bruit courait à Hambourg qu'un engagement avait eu lieu devant Fredericia entre les Prussiens et les Danois, et qu'un grand nombre de ces derniers avaient été faits prisonniers.

FRANKFORT—Le parlement allemand ne devait se réunir que le 22 mai, à cause de l'absence de la plupart des membres.

GRANDE-BRETAGNE.

ANGLETERRE—Il y a eu à Londres, à Oldham, à Northampton, etc., etc., des meetings en faveur de la réforme: toutes ces assemblées ont voté des résolutions pour l'établissement du suffrage universel.

IRLANDE—On ne se préoccupe en Irlande que du procès de M. Mitchell, accusé de félonie et de trahison. M. Mitchell est incarcéré; les magistrats qui ont instruit son affaire ont déclaré qu'ils ne le mettraient en liberté sous caution que dans le cas où il voudrait souscrire à certaines conditions. M. Mitchell s'y refuse avec hauteur.

On se rappelle que le jury, chargé de prononcer sur O'Brien, n'a pas rendu de verdict. Le même résultat a eu lieu dans le procès de M. Meagher, accusé, comme O'Brien, de sédition. Dans l'une et l'autre affaire, le jury a refusé de délibérer en déclarant qu'il ne parviendrait jamais à s'entendre.

FRANCE.

Nous avons déjà rendu compte, d'après l'*European Times*, des derniers événements de Paris et de la coupable manifestation qui a menacé un instant l'Assemblée nationale. Mais ce compte-rendu est loin de valoir celui des correspondants français. Nous reproduisons plus bas la version du *Courrier des Etats-Unis*. Bien que d'autres journaux aient puisé à la même source, il ne nous est pas permis de passer sous silence les dramatiques incidents du 15 mai.

ÉVÉNEMENTS DE PARIS.
Journées des 12, 13, 14 et 15 mai.

Le 11 mai au matin, moment auquel s'arrêtaient les nouvelles apportées par l'*Hibernia*, Paris était tranquille: le comité exécutif intérimaire, proclamé la veille au soir par l'Assemblée nationale, venait de s'installer, et le ministère formé par ses soins et sous son contrôle, entrait en fonctions au moment où le courrier partait pour l'Angleterre.

Dès ce moment, il était aisé de voir que l'établissement d'un pouvoir régulier sur des bases solides avait déconcerté certaines menées et certaines espérances. Malgré la part qui avait été faite aux idées exaltées, par l'admission de M. Ledru-Rollin dans le comité et de M. Flocon dans le cabinet, les ultra-révolutionnaires étaient désappointés d'une combinaison qui, en concentrant la force exécutive entre des mains fermes et modérées, enlevait à l'anarchie les chances que lui eût laissées la direction nécessairement incohérente d'une réunion de 900 membres, si, comme le voulait M. Barbès, l'Assemblée eût gardé par devers elle le gouvernement suprême de la République.

Il était impossible, toutefois, d'attaquer de front le nouveau comité, car c'eût été s'en prendre à la représentation nationale, et méconnaître la souveraineté populaire dont elle est à la fois la personnification et l'organe. Mais la démagogie est féconde en ressources; elle sait à merveille par quels mobiles on s'empare de l'opinion publique pour l'égarer et en faire l'instrument aveugle des plus tristes desseins. Aussi, bien que l'œuvre fût difficile, puisqu'il s'agissait en effet de lancer le peuple contre la Constituante, les meneurs surent-ils trouver, avec une habileté perfide, la devise qu'ils devaient arborer pour entraîner la foule à leur suite. Le mot de réaction qu'ils avaient essayé d'abord s'était tourné contre eux; ils changèrent de tactique, et sur l'étendard de leur faux patriotisme et de leur républicanisme sanguinaire ils écrivirent un nom dont l'effet devait être immanquable: la Pologne!

En jetant ce cri au milieu de la population parisienne, ils savaient du reste quelles fibres généreuses ils touchaient, et quel noble et fraternel élan ils allaient provoquer. Les circonstances aidaient encore à leur projet. Le rapport de M. de Lamartine sur les affaires extérieures (1) n'avait pas pleinement satisfait quelques esprits impatients. Le 11 au soir, une réunion avait été convoquée, dans une maison de la rue Taranne, par les amis de la nationalité polonaise. Cette assemblée, présidée par M. de Lasteyrie, et à laquelle assistaient MM. de Montalembert, d'Harcourt, Vavin, Considérant, Sarrans et nombre d'autres hommes honorables, avait uniquement pour but d'aviser aux moyens les plus prompts et les plus efficaces de secourir la Pologne, et principalement le duché de Posen, dont la position devient chaque jour plus critique. Malheureusement, on s'en fit une arme. Au milieu de la séance, des délégués de divers clubs se présentèrent pour annoncer que l'on allait provoquer une démonstration publique, et que plusieurs milliers de citoyens iraient, dans la journée du 13, demander à l'Assemblée nationale des mesures promptes et énergiques en faveur de la cause polonaise. Cette nouvelle causa une vive sensation, et toutes les personnes présentes, Français aussi bien que Polonais, sollicitèrent vivement les représentants des clubs de ne tenter aucune démarche de ce genre, et d'attendre, en toute confiance, comme le faisait la Pologne elle-même, les décisions spontanées de l'Assemblée constituante.

Malgré cette prière, que l'assemblée de la rue Taranne réitéra dans une adresse envoyée le soir même aux clubs de Paris, on put lire dans les journaux du lendemain (vendredi 12) un avis conçu en ces termes: "Une manifestation imposante en faveur des Polonais se prépare pour le samedi 13 mai. Tous les clubs de Paris se réuniront en corps pour porter une Adresse à l'Assemblée nationale. Les amis de la Pologne sont invités à se réunir samedi, à 11 heures, sur la place de la Bastille; la procession se mettra aussitôt en marche par les Boulevards. Des mesures sont prises pour que l'ordre ne soit pas troublé."

En dépit des précautions oratoires dont on l'avait entourée, l'annonce de cette démonstration excita de vives alarmes et souleva des réclamations générales. Il fut décidé qu'une force considérable de garde nationale se réunirait à la Madeleine, pour prévenir toute tentative contre l'indépendance de l'assemblée. Cette précaution, ou peut-être quelque autre motif secret, décida le comité central démocratique à ajourner la manifestation, et le contr'ordre suivant, signé par Huber, l'ancien condamné politique, parut dans les journaux du 12: "Aux démocrates.—Le comité central informe tous les démocrates que la manifestation en faveur de la Pologne n'aura lieu que lundi à 10 h. du matin. Les citoyens se réuniront sur la place de la Bastille. Toute autre convocation que celle-ci doit être considérée comme fausse."

Nonobstant cet avis, un rassemblement assez considérable se forma dans la journée de samedi sur la place de la Bastille, et, après quelques hésitations, se dirigea vers la chambre par la ligne des boulevards. Arrivé à la Madeleine, le cortége, dans lequel figuraient une vingtaine de gardes nationaux, fut abordé par M. Vavin qui reçut, au nom de l'assemblée constituante, une pétition en faveur de la Pologne; le rassemblement se dispersa ensuite sans commettre aucun désordre.

Mais, tandis que ceci se passait, d'autres causes agissaient sur l'esprit public. Diverses circonstances donnaient lieu de craindre que la grande fête de la Fraternité, fixée, on se le rappelle, au dimanche 14, ne devînt ou un *fiasco* ridicule, ou pis encore, une occasion de graves désordres. Le clergé mécontent de la place qu'on lui avait assignée, se refusait à y assister; le corps diplomatique se montrait disposé à suivre le même exemple. D'un autre côté, Blanqui avait signifié à ses adhérents qu'ils eussent à s'abstenir de paraître à cette démonstration. "Il y a deux courants dans la société, avait-il dit; l'un est le courant de la réaction qui prévaut en ce moment; le ministère dans lequel se trouvent nos hommes est lui-même emporté par ce torrent. Mais attendez, attendez cinq ou six semaines, et alors vent et marée seront pour nous. Déjà nombre des nôtres qui nous avaient quittés sont revenus à nous." Des proclamations affichées dans Paris annonçaient en même temps d'autres défections pour cette fête. Les délégués du Luxembourg déclaraient que "les promesses faites sur les barricades n'ayant pas été remplies et l'Assemblée nationale ayant refusé, dans la séance du 10 mai, de créer un ministère du travail, ils refusaient d'assister à la fête de la Concorde." Enfin, de prétendus "amis de la Pologne" avaient publié un placard conçu dans les termes les plus provocateurs: "On massacre la Pologne et vous êtes invité à des fêtes! Le programme de la fête du Champ de Mars assigne une place aux députations italienne, allemande et polonaise, dans le cortége de la solennité républicaine qui s'approche. Il est juste que les Italiens, victorieux de leurs oppresseurs, prennent part au triomphe du peuple français, et que les allemands qui, grâce à la république, ont obtenu des constitutions, mêlent leurs cris de joie à ceux de leurs frères sur les bords de la Seine. Mais c'était plutôt à une messe funéraire que la France aurait dû inviter nos frères du Nord. Leur place est au pied de l'autel. C'est là qu'ils doivent implorer Dieu, leur *seul* protecteur, pour le salut de leur pays, et le repos de leur nation assassinée."

Le bon sens public avait fait justice de ces provocations à peine déguisées, en lacérant aussitôt ces placards. Néanmoins, en présence de ces symptômes, le comité exécutif jugea opportun de différer la fête de quelques jours, et fit annoncer, le 13 au matin, qu'elle serait renvoyée au dimanche suivant, 21 mai.

Cette résolution, toute fondée qu'elle était, produisit un vif désappointement. Un nombre considérable de délégués, de gardes nationaux, de curieux, étaient arrivés des départements pour se joindre à la démonstration, et leur voyage se trouvait ainsi perdu; de leur côté, les mille petits commerces qui vivent de ces journées extraordinaires, voyaient aussi leurs préparatifs devenir tout à coup inutiles. Le froissement de ces intérêts particuliers contribua à augmenter l'agitation, et le dimanche matin une réunion considérable se forma dans le jardin du Palais-National. Là, on délibéra sur ce qu'il y avait à faire, et une députation fut envoyée au ministère de l'intérieur pour demander que la fête eût lieu le surlendemain matin. Le ministre, M. Recurt, répondit qu'il allait consulter à cet égard le comité exécutif, et qu'à trois heures le peuple recevrait une réponse définitive sur la place Vendôme. Ce ne fut, toutefois, qu'à 4 heures passées que M. Flocon et le ministre de l'intérieur arrivèrent au rendez-vous. Ce dernier annonça qu'il était impossible d'organiser la fête avant le 21. Pour calmer le mécontentement soulevé par cette déclaration, M. Flocon promit aux délégués quatre représentations gratuites dans les théâtres de la capitale, afin de les dédommager, autant que possible, de leur séjour prolongé. La proposition fut assez mal accueillie, et M. Recurt n'obtint pas plus de succès en proposant une revue générale de la garde nationale pour le mardi. Bref, on se sépara fort mécontents les uns des autres, et les délégués des départements résolurent de se joindre le lendemain à la grande démonstration en faveur de la nationalité polonaise.

Le comité exécutif, inquiet de l'agitation croissante causée par ces divers incidents, publia le soir la même proclamation suivante:

"Citoyens,

"La république est fondée sur l'ordre, et ne peut subsister que par l'ordre. Par l'ordre seul, vous pouvez avoir du travail; par l'ordre seul, la grande question de l'amélioration des classes ouvrières peut être examinée et résolue. Cette vérité, vous l'avez comprise, et la France entière a applaudi à votre attitude, à la fois si résolue et si calme. Du jour où les manifestations extérieures, résultat inévitable des premiers jours d'une révolution, ont cessé, la confiance a commencé à revivre, et avec elle le commerce et les manufactures. Cependant, depuis hier, Paris a vu de nouveau divers rassemblements qui ont produit de nouvelles inquiétudes dans les esprits. Paris en a été surpris, mais non alarmé. Citoyens, la République est maintenant pleine de vie; le gouvernement est constitué; le peuple entier se meut et agit dans l'Assemblée nationale. La force et le droit sont là; ils ne sont, ils ne peuvent être nulle part ailleurs. Pourquoi donc ces rassemblements? Le droit de réunion, le droit de pétition [illegible] ne doivent pas être [illegible] par des agitations extérieures et imprudentes qui ne peuvent rien ajouter à leur force. Citoyens, la tranquillité publique est la garantie du travail, la sauvegarde de tous les intérêts. Le comité du pouvoir exécutif, convaincu que toute excitation à des manifestations illégales et insensées détruit le travail et compromet l'existence du peuple, aura soin de maintenir avec vigueur la tranquillité partout où elle sera menacée. Le comité pour accomplir ce devoir, fait appel à tous les républicains sincères; il compte sur cet excellent esprit de la population de Paris, qui a protégé jusqu'ici et qui continuera à protéger la Révolution, contre la réaction aussi bien que contre l'anarchie.

(Signé) ARAGO, GARNIER-PAGÈS, MARIE, LAMARTINE, LEDRU-ROLLIN, membres du pouvoir exécutif; PAGNERRE, secrétaire."

De son côté, la *Presse*, dont M. Girardin continue à faire une courageuse tribune, s'exprimait en ces termes le lundi 15 au matin:

"Le sort de la liberté en France va peut-être se décider aujourd'hui. Si le gouvernement intérimaire et l'Assemblée manquent de fermeté, s'ils n'ont pas le courage de répondre: "Paix, crédit et liberté," à ceux qui demandent: "Guerre, banqueroute et despotisme," la révolution de février aura le destin de sa sœur aînée... L'Assemblée nationale est avertie; la Pologne est le prétexte, et la Terreur le but."

Cependant, une masse considérable de peuple répondit à l'appel du club démocratique central. On vit arriver, dès le matin, sur la place de la Bastille, les clubs, les ouvriers des ateliers nationaux, les délégués des départements, les membres de toutes les associations révolutionnaires. Vers 11 heures, une colonne de près de 50,000 hommes commença à défiler le long des boulevards, se recrutant à chaque pas, mais sans toutefois commettre de désordres.

Ils arrivèrent ainsi jusqu'au pont de la Révolution sans rencontrer d'obstacle ni de résistance. Parvenus là, ils trouvèrent les grilles du palais de la chambre fermées, et défendues par la garde nationale. Ils firent alors le tour, et se présentèrent à l'entrée de la place Lafayette. De ce côté les portes étaient également fermées, mais le général Courtais, soit prudence exagérée, soit complicité avec les meneurs, comme on le prétend, avait fait retirer les baïonnettes des fusils, et les gardes nationaux se trouvaient ainsi, en quelque sorte, désarmés. Enhardis par cette circonstance, quelques hommes se détachèrent du rassemblement, et escaladèrent la grille. D'autres les suivirent aussitôt, et en quelques instants la cour de l'Assemblée fut complètement envahie. Le général Courtais parut alors et essaya de prononcer quelques paroles conciliantes; mais il n'était plus temps d'arrêter l'élan populaire; les portes furent forcées, et le peuple, envahissant les tribunes et l'enceinte même des séances, se mêla aux représentants.

On se figure sans peine la scène de confusion qui dut suivre cette brusque instrusion; un moment on put se croire reporté au 24 février. Toute autorité disparut. Les délégués des clubs, usurpant la tribune, lancèrent des propositions anarchiques que la foule adopta avec acclamations. Enfin le but véritable de toutes ces menées se fit jour: tandis que Barbès défendait, au nom du peuple, de battre le rappel, sous peine de trahison, Huber, le président du club Central, montait à la tribune, un drapeau rouge à la main, et proclamait la dissolution de l'Assemblée nationale, et la formation d'un nouveau gouvernement provisoire. Les membres de ce gouvernement étaient: Cabet, Barbès, Huber, Proudhon, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Blanqui, Pierre Leroux, Raspail. Ces noms disent de reste quelles mains et quelles vues avaient dirigé le mouvement.

Nos lecteurs trouveront, du reste, plus loin, le compte-rendu de cette orageuse séance, depuis l'ouverture de la discussion jusqu'au moment où la représentation nationale dut céder la place aux anarchistes.

Mais tandis que l'émeute triomphait ainsi dans l'enceinte profanée des délibérations, grâce à la stupéfaction du premier moment, au dehors les troupes et la garde mobile couraient aux armes; les gardes nationaux, se réunissant d'instinct, accouraient par milliers, et, vers cinq heures, les anarchistes, intimidés, abandonnaient le palais de l'Assemblée pour se porter à l'Hôtel de Ville, où tentait de s'installer, sous le nom sinistre de comité de salut publique, le prétendu gouvernement proclamé par l'émeute. Mais, là encore, ils retrouvèrent la garde nationale, dont la fermeté calme parvint à mettre fin au désordre sans collision, sans effusion de sang.

A peine délivrée de l'invasion qui était venue si brusquement suspendre ses délibérations, l'assemblée rentra en séance, et s'occupa de faire énergiquement face à la situation. Protégée par les troupes et la garde nationale contre de nouveaux désordres, elle décréta de haute trahison le général Courtais, coupable d'avoir laissé violer l'enceinte confiée à sa garde. Huber, Blanqui, Barbès et Raspail furent également décrétés d'arrestation, et l'ordre en fut exécuté sur le champ. En même temps M. de Lamartine, pour ne laisser ni excuse ni prétexte à l'émeute, proposait d'adresser aux cours allemandes une proclamation pour demander la reconstitution de la nationalité polonaise.

ASSEMBLÉE NATIONALE.
Séance du 15 mai.

A midi, le président Buchez entre dans la salle et ouvre la séance; il annonce qu'il a reçu un grand nombre de pétitions en faveur de la Pologne, qui lui ont été adressées par des clubs ou par de simples citoyens.

M. d'Aragon monte à la tribune.—"Si l'Italie, dit-il, demandait l'intervention de la France, le gouvernement serait-il disposé à accéder à cette requête?" Puis il ajoute: "Si l'on entamait en Italie des négociations en vertu desquelles l'Autriche garderait une portion de l'Italie, qu'elle serait la marche qu'adopterait le gouvernement?"

Le général Subervie, interrompant l'orateur, fait observer qu'au moment où il a quitté le ministère, l'armée des Alpes présentait un effectif de 30,000 hommes.

En ce moment on entend le bruit d'un coup de fusil tiré à l'extérieur, et un profond silence règne pendant quelques minutes dans l'Assemblée.

Bientôt M. Barbès vient monter à la tribune; mais il est aussitôt entouré par un grand nombre de ses collègues qui cherchent, les uns par leurs instances, les autres par leurs menaces, à l'empêcher de prendre la parole.

M. Buchez cède le fauteuil de la présidence à M. Corbon, l'un des vice-présidents.

M. Lamartine annonce qu'il donnera des explications complètes après la conclusion de la discussion sur la Pologne.

M. Wolowski monte alors à la tribune pour y développer sa motion relative à la Pologne.

En ce moment de grands cris se font entendre au dehors; et un membre déclare qu'en un moment aussi critique, il est du devoir de tous les membres de l'assemblée de se trouver à leur poste; les huissiers vont aussitôt inviter les représentants qui se trouvent dans la salle des conférences à reprendre leurs siéges, et bientôt tous les bancs sont remplis. Au nombre de ceux qui rentrent on remarque M. Louis Blanc.

M. Wolowski prend la parole." La plus glorieuse mission que la France puisse accomplir c'est de ressusciter la Pologne, cette France du Nord, qui, durant toute son existence, a été le boulevard de la civilisation et de la chrétienté......."

M. Degousée, l'un des questeurs, monte à la tribune, interrompt M. Wolowski, et dit: Contrairement aux instructions reçues des questeurs, le commandant en chef des gardes nationales a donné l'ordre aux gardes nationales mobiles qui sont au Palais, d'enlever leurs baïonnettes et de les mettre dans le fourreau.

M. Clément Thomas se lève pour parler; mais sa voix est étouffée par la foule qui se précipite dans les tribunes, aux cris de: "Vive la Pologne!" Plusieurs individus s'introduisent en même temps dans la salle par les portes latérales, et parmi eux un capitaine de l'artillerie de la garde nationale; mais ils sont presque aussitôt arrêtés et mis dehors par les huissiers, aidés de divers membres de l'Assemblée.

Cette irruption soudaine jette un désordre extrême dans toute la salle, et le président est obligé de se couvrir.

MM. Barbès, Clément-Thomas et d'autres encore sont à la tribune. Ce premier essaie de parler, mais M. Larabit l'en empêche.

Tous les membres du gouvernement provisoire quittent la salle.

M. Thomas essaie en vain de se faire entendre; sa voix est étouffée par le bruit croissant à l'intérieur et au dehors.

Tout à coup toutes les portes de la salle s'ouvrent; la foule qui se pressait à l'extérieur s'y précipite, envahit tous les bancs et se trouve bientôt maîtresse de la salle entière: c'est en vain que quelques membres essaient de protester contre cette violation des droits de l'Assemblée nationale; leur courageuse résistance leur vaut des injures et des mauvais traitements de la part de ceux qui les entourent.

M. Ledru-Rollin monte à la tribune; mais sa présence ne réussit pas à calmer le tumulte, et désespérant de se faire entendre, il descend et laisse la tribune au pouvoir de MM. Barbès et Blanqui; mais ils ne sont pas plus heureux que lui.

Quelques minutes plus tard, M. Buchez rentre dans la salle accompagné du préfet de police et des membres du comité exécutif.

M. Barbès invite le peuple au silence, afin que l'Assemblée puisse entendre la pétition qu'un homme du peuple, placé près de lui, tient à la main.

Cette invitation ne produit aucun effet, et la pétition est lue au milieu du plus effroyable tumulte.

Le général Courtais, Raspail, Blanqui, Barbès et des hommes vêtus de blouses ou simplement en manches de chemises, occupent la tribune et vocifèrent à l'envi sans parvenir à se faire écouter.

M. Louis Blanc paraît alors à côté du président, et son apparition, saluée par les acclamations de la foule, ramène un peu de silence. Il en profite pour inviter le peuple à rester calme afin que la pétition puisse être lue et librement discutée.

Cette pétition est en effet lue par un délégué des clubs, qui conclut en demandant que l'Assemblée décrète sur-le-champ qu'une invitation amicale sera adressée aux puissances du Nord de rétablir la Pologne, et qu'une armée française sera prête à passer le Rhin et à marcher vers la Pologne, si cet ultimatum est rejeté.

Le président se lève alors et s'adressant à la foule: "L'Assemblée, dit-il, a entendu votre pétition, et si vous voulez qu'elle délibère, il faut vous retirer."

M. Barbès appuie cette recommandation et engage les artisans à s'y soumettre.

Le président de l'un des clubs se lève et demande la permission de développer la pétition. "Le droit de la France est que la Pologne soit rétablie dans les limites de 1772, c'est-à-dire des rives de la Warthe aux bords de la mer Noire. Le gouvernement ne doit pas se laisser intimider par la diplomatie étrangère. Les cris que l'on entend au dehors ne sont que des manifestations en faveur de la Pologne; ils se changeront en acclamations en l'honneur de l'Assemblée si elle décrète la résurrection de cette malheureuse nation. Tous les partis sont d'accord sur ce point: le peuple peut être divisé d'opinion sur les questions politiques à l'intérieur, mais il est unanime sur la question de Pologne. Je supplie donc l'Assemblée de déclarer la guerre aux oppresseurs de ce noble et malheureux pays."

"Pendant que je suis à cette tribune, continue le même orateur, qu'il me soit permis d'adresser une autre requête à l'Assemblée. Nos frères d'une grande cité voisine (Rouen) ont été massacrés sans pitié. Au lieu de chercher à guérir ces cruelles blessures, nos ennemis semblent avoir pris à tâche de les envenimer. Ceux de nos frères qui n'ont pas péri remplissent les prisons. Je demande que l'Assemblée ordonne leur mise en liberté."

A ces mots, les cris de: "A bas Frank Carré!" partent de tous les points de la salle.

Quand ils se sont un peu calmés, l'orateur reprend la parole et recommande l'adoption immédiate de mesures pour donner du travail au peuple et pour améliorer le sort des classes laborieuses.

"Qu'un ministère du travail soit créé, et que Louis Blanc soit placé à la tête de ce ministère!" s'écrie aussitôt en chœur une notable portion de l'auditoire populaire.

M. Ledru-Rollin monte à la tribune: "Ce n'est pas, dit-il, comme membre du Comité Exécutif que je prends la parole; je n'ai eu ni le temps ni la faculté de consulter mes collègues: c'est comme simple citoyen, c'est comme représentant. Le peuple a fait connaître sa volonté à l'égard de la Pologne. On en tiendra compte, et les Polonais seront secourus. Le peuple a également exprimé le désir que l'Assemblée porte sa sollicitude sur l'allégement des souffrances du peuple....(Cris, acclamation,—Oui! oui! Création d'un ministère du Travail!)

"Eh bien! je demande au peuple de donner une preuve de sa sagesse et de son admirable bon sens, qui ne sera pas trompé....(Nous sommes trompés, nous sommes trahis! s'écrie la foule.) en se retirant avec ordre, afin de laisser à l'Assemblée la faculté de délibérer."

—"Il ne s'agit pas de délibérer, il s'agit de voter!" crie une voix qui part du sein de la foule.

Et alors commence une scène de confusion et de tumulte dont nulle description ne saurait donner une idée.

D'effroyables cris répondent du haut des tribunes à ceux qui partent de la salle. La foule qui se presse dans ces tribunes est si énorme, que l'on ne comprend pas qu'elles puissent avoir résisté à un pareil poids.

Les représentants du peuple sont tous restés sur leurs siéges, et si l'un d'eux se hasarde à dire un mot, il est menacé et injurié; plusieurs même ont été frappés par des misérables qui se sont constitués leurs surveillants.

Le président Buchez et le vice-président Corbon ne quittent pas leur poste; ils ne veulent pas ajourner l'Assemblée, afin de ne pas abandonner la salle à l'émeute, et pour ne pas lui laisser la faculté de déclarer la déchéance du gouvernement actuel et d'en proclamer un autre.

Après plusieurs tentatives inutiles pour se faire écouter, M. Barbès finit par obtenir un peu de silence et proclame, au milieu des applaudissements les plus frénétiques, qu'une contribution d'un milliard de francs devrait être frappée sur les classes riches au profit des classes laborieuses.

La foule alors recommence ses clameurs en faveur de Louis Blanc: "Qu'il soit ministre du travail!" s'écrie-t-elle avec un redoublement d'enthousiasme; puis elle prend son favori, le place sur une table et le porte en triomphe.

En cet instant, quelques individus se précipitent dans la salle et viennent prévenir les chefs de l'émeute que les tambours de la garde nationale battent le rappel. Cette nouvelle cause une sensation qui se traduit par un redoublement de cris; Barbès monte à la tribune et demande à l'Assemblée de décréter, 1o. [illegible] 2o. que celui qui a ordonné de battre le rappel soit déclaré traître.

Cette proposition calme un peu le peuple; mais il se refuse toujours à quitter la salle. Il ne s'y décidera que lorsque les deux décrets seront rendus.

Mais l'assemblée ne paraît nullement disposée à cette demande. Malgré les appels et les menaces qui lui sont adressés, le président reste impassible sur son siége, et le désordre arrive à son apogée.

Enfin Huber s'élance sur la balustrade de la tribune et s'écrie: "Au nom du peuple, l'Assemblée nationale est dissoute."

Ce dernier incident prouve au président que toute sa fermeté devient inutile; il se lève, se couvre, et se retire. Tous les membres de l'Assemblée suivent son exemple et sortent de la salle qu'ils laissent au pouvoir de la multitude. Il est alors quatre heures.

Nous avons dit plus haut quelle fut la conclusion de cette orageuse journée; comment la garde nationale, secondée par l'attitude de la majeure partie de la population parisienne, rétablit l'ordre et réinstalla l'Assemblée nationale dans une salle que l'émeute avait [illegible]; comment les représentants du peuple avaient repris le cours de leurs délibérations. Le Comité Exécutif, instruit par cette dangereuse expérience, aura sans doute pris les mesures nécessaires pour qu'elles ne soient plus troublées.

Chronique locale.

UNE BELLE VENTE.—L'îlet de terre formé sur la grande batture, en face de la Douane, mis en vente publique par la 1ère Municipalité, a rapporté une somme de $121,850, c'est-à-dire $54,650 de plus que le comité de finances ne l'avait évalué dans son dernier rapport.

1ÈRE COUR DE DISTRICT.—La motion prise en faveur de Tracy et Hunt, reconnus coupables de vol avec violence, a été plaidée samedi matin devant le juge McHenry. La principale raison de la motion était l'insuffisance des preuves administrées contre les accusés. La Cour a accordé un nouveau jugement à Tracy, mais a maintenu le verdict quant à Hunt.

3ÈME COUR DE DISTRICT.—On s'attendait samedi matin à entendre le prononcé de la Cour dans l'affaire de l'*habeas corpus* évoqué en faveur de Beaufort. Il est inutile de revenir sur les détails de cette question; nous les avons déjà publiés. Le juge Kennedy a cependant déclaré qu'il ne voulait point se hâter et qu'il ajournait son jugement. M. L. Eyma, conseil du consul de France, s'est alors levé, et a exprimé, au nom de son client, le désir que l'affaire fût abandonnée et que le prisonnier fût relâché,—ce qui mit subitement fin à l'affaire.

4ÈME COUR DE DISTRICT.—L'accusation de fraude portée contre Stephen Franklin se vide lentement et bruyamment dans la 4ème Cour. La véhémence des débats et l'intérêt de la question elle-même ont continuellement attiré beaucoup de monde. Les plaidoiries des avocats se sont terminées samedi soir, et c'est ce matin à dix heures que le juge Strawbridge prononcera sa charge au jury. Le verdict est attendu avec un anxieux intérêt.

ENQUÊTES.—Le coroner Spedden a tenu une enquête sur le corps d'un nommé Thomas Davis, gisant sur un chemin de traverse près des casernes. Cet homme était notoirement connu comme un ivrogne incorrigible, ce qui explique sa misérable fin. Le verdict porte: "Mort d'une congestion du cerveau."

Une autre enquête a été tenue sur le corps d'un Chinois, qu'on a retiré du fleuve vis-à-vis des magasins à tabac. On n'a rien trouvé sur lui qui pût faire découvrir qui il était.

VOL AVEC EFFRACTION.—Pendant la nuit du vendredi au samedi de la semaine dernière, quelques audacieux filous ont forcé la serrure de la boutique de cigares de M. Armand Bellot, située au coin des rues Bourbon et Quartier, et en ont enlevé une grande quantité de cigares et quelques bagues en or. La perte de M. Bellot est estimée à environ $80. On se demande avec étonnement comment les malfaiteurs peuvent impunément enfoncer les portes et dévaliser les maisons dans une des principales rues de la ville.

UNE PRÉVENTION DE MEURTRE.—Le capitaine Winters a arrêté William Donalson, parfaitement connu comme le chanteur comique du Théâtre Olympique de la 2e Municipalité. Cette arrestation a eu lieu en vertu d'une réquisition du gouverneur d'Etat de New-York, qui accuse Donalson d'avoir tué, le 1er novembre 1847, un nommé Andrew Meehen. Le prisonnier a été mis à la disposition des autorités de New-York.

LE VOL A BORD DE L'ELLEN BROOKS.—Nous avons donné les détails de ce vol dans notre chronique de samedi matin. Il paraît que les malles, dont le contenu est estimé à 8,000 francs, avaient été reçues au Havre en fret; du moins c'est ce qu'assure M. Reidnoil. S'il en est ainsi, c'est au préjudice du navire que le vol a été commis, car la malle n'avait pas encore été remise à son propriétaire. Nous apprenons que M. Reidnoil se propose d'intenter une action civile contre le navire et ses propriétaires.

MORT SUBITE.—M. Baptiste Beaulieu a été trouvé, hier matin, mort dans une maison de la rue des Religieuses. Le coroner a été appelé sur-le-champ et a fait constater le fait par un jury de voisinage. On suppose que le défunt a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

COMMERCIAL.

Par le steamer NIAGARA.
LIVERPOOL—20 mai—Coton:

	Georgie.	New-Orl.	Mobile.
Ordinary	3 @ 3 5/8 d.	3 @ 3 5/8	
Middling,	3 7/8 @ 4	3 7/8 @ 4	3 7/8 @ 4 4
Middl. fair,	4 1/8	4 3/8	4 3/8
Fair,	4 ¼	4 ¾	4 3/8
Good fair,	4 ⅜	5 1/8	4 ⅞
Good,	4 ⅝	5 ⅜ @ 6	4 ⅞

Qualités de choix du New Orleans, de 6¾ @ 7 d; Sea-Island, fair @ good, 10 @ 11 d; beau, 14 @ 17 d. Le marché avait été ferme pendant les premiers jours de la semaine, mais de fortes importations ont effrayé les détenteurs et les prix ont baissé de 1/8 d. sur toutes qualités.

Les ventes de la semaine ont été de 29,730 balles, dont 26,060 coton américain. La spéculation a pris 3800 balles, l'exportation 2,200. On estime à 419,000 balles le stock actuel, contre 531,000 à la même époque l'année dernière. Le coton américain y est pour 262,000 balles, contre 378,000. Quoique la filature semble hésiter dans ses opérations, les spéculateurs et les exportateurs ont reparu sur le marché.

Les ventes du 19 ont été de 4,000 balles.

Manchester, 19 mai—Il y a quelque amélioration dans les affaires, et si ce n'était l'inquiétude qu'inspire la situation du continent, notre marché serait plus actif.

MME. BOYER, informée que le bruit a été répandu qu'elle devait quitter la Nouvelle-Orléans pour aller se fixer à New-York, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que ce bruit est absolument faux et qu'elle continuera à résider dans cette ville, à laquelle sont attachées toutes ses sympathies par un séjour de 17 ans, et la constante bienveillance dont elle a été entourée dans l'exercice de sa profession. 23 mai ☞

FORMAN & KENNEDY, Marchands-Commissionnaires, No 76, rue Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans. 3 ja

BON JARDINIER—1848.—Le Bon Jardinier pour 1848 vient d'être reçu à la librairie de VICTOR HÉBERT, 5 juin 149 rue de Chartres.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Vapeur Galveston, Crane, Vera Cruz
Navire Colombo, Frey, Liverpool
Thos H. Perkins, Baker, Liverpool
Louisiana, Barstow, Liverpool
Geo. Tatcher, Crowell, Boston
Leda, Benson, Liverpool
Brick Hamlet, Robinson, Lisbonne
Titi Radovich, Havane
Goëlette Oregon, Travis, Tampico
Geo. Lincoln, Rogers, Brazos Santiago
David Moss, Rowe, Pensacola
Tallahassee, Ashby, St-Marks
Steamer Diadem, Stewart, Cincinnati
Montezuma, Kelly, Mobile

ARRIVÉS.

Vapeur Fashion, Morgan, de Brasos
Vapeur Telegraph, Folger, de Brasos Santiago
Navire Buvain, Gardner, de Vera Cruz
Barque Robt Morris, Cozeter, de Vera Cruz
Navire American, Stuart, de Vera Cruz
Dibden, Haggan, de Kingston
Brick Marriet, Whiting, de Tampico
Goëlette Jno Rowlet, Hanlin, de Vera Cruz
Goëlette A. K. Hay, Booy de Brasos St Jago
Sarah, Hoyt, de Vera Cruz
Jno Bells, McLaughlin, de Tuspan
Capt. Morris, Brown, de Brasos Santiago
Col. Fanning, Williams, de Brasos
Belle, Morgan, de Brasos

—STEAMERS.—

F M Streck, Streck, de Lafourche.
Cincinnati, Sherley, de Louisville
Latona, Smoker, de Shreveport.
Autocrat, Goslee, de St-Louis
Albatross, Irwin, de Cincinnati.
Majestic, Kline, de Baton Rouge
Oregon, Hearn, de Mobile.
Buena Vista, Post, d'Alton.
Silas Wright, O'Neal, de Cincinnati
Alex Scott, Sturgeon, de Cincinnati

MEMORANDA.

Bordeaux;—Arrivés le 8 mai, Eurotas, Davis, de la Nlle-Orléans; Delaware, Farbon, de Trieste et parti pour la Nlle Orléans.

Havre, 12 mai.—Partis pour la Nlle-Orléans, navire Cairo, Childs; le 10 mai, Moselle, Sowerby, et Virginia, Salsbury.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.
DE LIVERPOOL.

Acadia	pour New-York,	Samedi	27 Mai.
America	pour Boston,	Samedi	3 Juin.
Britannia	pour New York,	Samedi	10 Juin.
Cambria	pour Boston,	Samedi	17 Juin.
D'AMÉRIQUE.			
Acadia	de New York	Mercredi	21 Juin.
America	de Boston,	Mercredi	28 Juin.
Britannia	de New York,	Mercredi	5 Juillet

Très intéressant pour les mères de famille.
Personne n'ignore que c'est sur les enfants que les diarrhées sévissent avec rigueur et font les plus affreux ravages. Il y en a très peu (si toutefois il s'en trouve) qui passent ce moment critique de la vie où la dentition se fait sans avoir été atteints du choléra d'enfant ou des douleurs d'entrailles. L'unique remède à ces maladies est sans contredit le sirop carminatif le Billing. Dépôt en gros au No. 73, rue du Camp, et à vendre en détail chez H. Kennedy, Sickles & Co, Weld & Co, N. Jarvis & Co, Povall & Mead, &c.

LA REVUE DES DEUX MONDES
☞ Publication européenne importante par le nom de ses rédacteurs et le mérite des travaux qu'elle publie, est le recueil le plus complet et le mieux informé [illegible] les sciences, les lettres, les arts, la politique y sont traités avec éclat, et les questions d'économie politique y sont abordées [illegible] hommes dont le nom est connu dans les deux hémisphères; ainsi MM. Michel Chevalier, Rossi, Léon Faucher traitent tour à tour ces questions de commerce et d'échange, de relations internationales, qui intéressent à un si haut point en ce moment tous les intérêts de l'Amérique aussi bien que de l'Europe. Les philosophes et les écrivains américains sont appréciés dans la Revue des deux Mondes par des écrivains qui ont fait une étude spéciale de la société et de la littérature américaine. Nous citerons entre autres les travaux de MM. Philarète Chasles, Montégut, &c. Par une administration particulière conclue entre nous et l'administration de la Revue des deux Mondes, nous tiendrons à la disposition de nos abonnés, à un prix très modéré, chaque numéro de ce recueil, dont nous annonçons le sommaire dans notre journal.

☞ Les consignataires par le navire LYONS capitaine Frank, du Havre, sont par le présent notifiés de retirer leurs permis et venir recevoir leurs marchandises au levée, en face des magasins de la Troisième Municipalité, autrement elles seront envoyées aux magasins publics, à leurs frais et risques.
PIERRE FOUTZ,
8 juin 93 rue Douane.

AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre Bonnie & Co., L. Hyman & W. W. Bonnie, sont priées de passer chez le soussigné pour l'acquit immédiat des mêmes.
L. HYMAN,
12 juin—3 5, Front Levée.

PRUNES à l'eau de vie—15 caisses à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis. 12ja

AMANDES—10 balles amandes Languedoc, à vendre par MARTIAL PEYRET & CO. 27, rue St Louis. 12ja

VIN BLANC—25 barils Haut-Sauterne, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis. 12ja

VIN ROUGE EN CAISSES—200 caisses vin St-Julien, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis. 12ja

VIN ROUGE—150 barriques et 10 pipes vin de Marseille en magasin et à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis. 12ja

BOUCHONS—300 balles bouchons fins potins, 20,000 bouchons fins à dames-jeannes, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co. 27, rue St-Louis. 12ja

MADÈRE—50 barils imitation Madère, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, St-Louis. 12ja

VIN D'OPORTO—20 barils vin d'Oporto, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis. 12ja

MUSCAT—40 barils et 20 caisses vin Muscat, en magasin et à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, St Louis. 12ja

FRUITS au sirop—40 caisses prunes, pêches, coings, cerises et abricots au sirop, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis. 12ja

COGNAC—10 demi, 20 quarts et 8 barils, "Pinet, Castillon & Co," ayant droit au drawback, à vendre par F. JORDY, 10, rue Conti.

VINS rouges en barriques et demi-barriques, des marques suivantes: 40 barriques "Queyries", 1er cru; 15 do Médoc; 10 do St Julien Médoc, supérieur; 10 do Haut Talence, supérieur; en magasin et à vendre par F. JORDY, 12 juin—10 No 10, rue Conti.

VINS rouges et blancs en caisses—100 caisses Château Léoville "A Morton", 100 do Château Margaux "A Morton"; 100 Léoville Médoc, St Julien, Lafitte, &c; 50 do Haut Brion, 300 do Haut Barsac, Haut Sauterne, Haut Preignac, Haut Baumes, Podensac, &c., en magasin et à vendre par F. JORDY, 12 juin—10 No 10, rue Conti.

COGNAC—En magasin et à vendre par le soussigné, d'importations directes: 10 quarts pipes fine Champagne, 2ème preuve; 5 demi pipes J. J. Dupuy, 4ème preuve; 10 barils J. Hennessy, 3me. F. JORDY, 12 juin—10 No 10, rue Conti.

FRUITS à l'eau-de-vie—100 caisses cerises et prunes, en magasin et à vendre par F. JORDY, No 10, rue Conti. 12 juin—10

EN magasin et à vendre à bas prix, pour clore des consignations: 100 boîtes olives verdales, câpres, cornichons, anchois assortis, &c. 50 paniers huile d'olive "J. Plagniol" en grandes et demi-bouteilles. 10 caisses liqueurs assorties de la marque de C. Chauvet & fils. 50 paniers anisette assortie, marque Champion. 20 caisses pruneaux, en grands et petits paubans. 10 paniers guignolet d'Angers. 10 boîtes fruits au jus. F. JORDY, 12 juin—10 No 10, rue Conti.

LE soussigné est maintenant préparé à livrer, soit pour l'usage des familles ou autrement, des vins rouges et blancs, mis en bouteilles sous sa surveillance, de toutes qualités et garantis purs. Une remise de 50 c. par douzaine sera faite pour les bouteilles vides qui seront retournées. 12 juin—10 F. JORDY, No 10, rue Conti.

CIMENT—400 barils ciment de Doneman, et Nelson, de Rosendale, à vendre par JOHN STROUD & Co, 12 jn 146, rue Commune.

CRINS A PLATRIER—1,400 boisseaux en barils et en sacs, à vendre par JOHN STROUD & Co, 12 jn 146, Commune.

BRIQUES A FEU—40,000 à feu de Pittsburg et Pensacola, à vendre par JOHN STROUD & Co, 12 jn 146, Commune.

$10 DE RECOMPENSE.
PARTI MARRON, dans la nuit du 5 au 6 courant, de l'habitation de M. Lezin Becnel, paroisse St Jean Baptiste, le mulâtre MADISON BROWN, (très clair de figure), âgé de 20 à 22 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, ayant une cicatrice sur le bras droit. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de l'Etat ou le livrera à son maître. S'adresser à la Nouvelle-Orléans, à M. Martin, rue de Chartres, No. 171. 12ja ☞

ECHAPPÉ.
DE L'HABITATION MACARTY, entre Carrollton et le chemin à coquilles du Bayou [illegible], un cheval bai [illegible], ayant les deux pieds de devant blancs, âgé de cinq ans. La personne qui le ramènera chez M. Jean Michel, encoignure St-Louis et Dauphine, recevra une récompense de cinq piastres. 12ja—3t

VANILLE—8 caisses grosses de vanille, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 3 juin 38, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPES—Véritables de la marque de [illegible], en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 3 juin 38, Vieille Levée.

SUCRE—Blanc, brun et jaune, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 3 juin 38, Vieille Levée.

COGNAC PELLEVOISIN à l'entrepôt:
17 demi pipes de preuve Cognac Pellevoisin pâle
31 quarts do do do do do
6 demi do do do do foncé
21 quarts do do do do do
10 barils 1820 vieux Cognac Pellevoisin, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, Agents de MM. Pellevoisin aîné et Co, de la Rochelle.
9 juin—1m 90 rue de la Douane

100 Caisses cerises à l'eau de vie [illegible]

DAMES-JEANNES [illegible] 800 dames-jeannes de 2 gallons, en débarquement du navire Lyons, du Havre, et à vendre par NUMA LACOSTE, 8ja 107, rue Royale.

Anniversaire du 4 Juillet 1776.
FÊTE NATIONALE.
Place Lafayette.
LE soussigné, artificier, sollicité et encouragé par un grand nombre d'habitants de cette ville, se propose de donner un grand feu d'artifice sur la Place de Lafayette, le soir du 4 juillet prochain, en commémoration du jour à jamais célèbre de la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis.
Ce feu d'artifice sera composé d'un grand nombre de grandes pièces très variées et sera terminé par la représentation du capitol de Washington, avec la scène de la déclaration d'indépendance, laquelle sera saluée par un bouquet d'artifice composé de 2,000 différentes pièces d'artifice.
Une souscription est ouverte pour couvrir les frais du dit feu d'artifice. Le soussigné sollicite et espère obtenir le patronage des habitants de cette cité.
Nouvelle-Orléans, le 6 juin 1848.
7 juin G. CATOIR.

Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche.
UNE élection de cinq directeurs de cette Compagnie aura lieu au bureau de la dite Compagnie le JEUDI 29 juin courant, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.
Par ordre de la direction,
9 ju—4 M. V. LABARRE, Secrétaire.

Magasin Fashionable.
J. DUCOURNEAU,
Marchand Tailleur.
Encoignure St Charles et Commune.
LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et sa clientelle qu'il doit partir pour France le 12 courant.
Les personnes qui désireraient lui donner des commandes sont priées de passer à son magasin, où tous les ordres ayant rapport à sa profession seront reçus. L'attention qu'il apporte à la confection et au choix de ses commandes, lui mériteront, il espère, le patronage du public.
16 juin—6f Jn DUCOURNEAU.

MAGASIN DE MERCERIE
84, RUE DE CHARTRES, ENTRE CONTI & BIENVILLE.
J. E. LOBRE & Co.
AU moment du départ pour la campagne, les dames sont respectueusement invitées à visiter le GRAND ASSORTIMENT de petits articles que contient ce magasin:
Elles y trouveront réuni tout ce qui est nécessaire pour la couture, un grand choix de rubans, gants, éventails, parfumerie, peignes, laine à broder, patrons et canevas, bas d'enfants, demi bas do, soie pour bourses, perles, ainsi qu'un très grand choix d'ombrelles, plumeaux, poupées et jouets d'enfants. 9 jn

A LOUER, $20 par mois, une MAISON bien convenable pour une petite famille, rue Conti, entre Chartres et Levée.
Possession au 1er juillet prochain.
A vendre aussi à bon marché, les meubles meublant cette maison. S'adresser à
J. F. BERCIER & Co,
16 juin 54, Vieille Levée.

Installations et Bail d'un beau magasin à vendre.
LE soussigné, devant sous peu quitter le magasin situé à l'encoignure St Charles et Poydras, offre à vendre les installations et le bail dudit magasin, et il prévient en même temps le public qu'il vendra le restant de ses marchandises à des prix très bas.
U. LAROUSSINE,
16 juin—15f Encoig. St Charles et Poydras.

HOUBLON—Bois de teinture, acide sulfurique, acide muriatique, acide nitrique, éther acétique, do sulfurique, do nitrique, do muriatique, en débarquement et à vendre.
H. BONNABEL,
16 juin Encoig. Natchez & Tchoupitoulas.

VINS 1re qualité de la récolte de 1834, expressément pour les malades et les convalescents, importés directement par
H. BONNABEL,
16 juin Encoig. Natchez & Tchoupitoulas.

ON demande un Commis pharmacien, s'adresser à H. BONNABEL,
16 juin Encoig Natchez & Tchoupitoulas.

AVIS.
PAR le navire PALESTINE, arrivé de New York, reçu un grand assortiment de drogues, médicaments, &c. parmi lesquels se trouvent les articles ci-dessous, à vendre à des prix modérés:
Bois de Campêche râpé, en barils.
fustel jaune "
Brezil "
santal rouge "
Couperose verte "
Alun extra "
Noir animal "
de fumée "
Rocou d'Espagne.
Cochenille argentée.
Prussiate de potasse.
Hyposulfite de soude, pour daguerréotype.
Tripoli préparé "
Iode et brôme pure "
Iodure de potassium "
[illegible]
A. A. [illegible],
16 juin—3f [illegible], rue Royale.

ON DEMANDE—Une excellente modiste trouvera une bonne place permanente, chez D. F. WAYMOUTH, 17, Chartres. 10 ja

DEMANDE à louer d'une bonne nourrice. S'adresser immédiatement au No 189, rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Remparts. 9 juin—3

TÉRÉBENTHINE—100 barils en magasin et à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 9ja 98, Magasins.

CIMENT ROMAIN—125 barils ciment romain, venant d'arriver, et à vendre par ALFRED KEARNY & Co., 98, Magasins.

10 Balles jaconats dessins nouveaux, de Dollfus Mieg & Co., à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co. 9 juin 90, rue de la Douane.

3 Balles mousselines satinée de Dollfus Mieg et Co, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 jn 90, rue de la Douane.

10 Balles indiennes, de do pour chemises, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 jn 90, rue de la Douane.

20 Balles couvertures françaises de 3 points, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 jn 90, rue de la Douane.

18 Balles jalap à l'entrepot, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 jn 90, rue de la Douane.

30 Balles salsepareille à l'entrepot, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 jn 90, rue de la Douane.

4 Caisses vanille à l'entrepot, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 jn 90, rue de la Douane.

50 Dames-jeannes très vieux Cognac, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 juin—1m 90 rue de la Douane

10 Barils vin de Xerez, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 juin—1m 90 rue de la Douane

NOIR ANIMAL—En grain et en poudre, qualité garantie, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co, 9ja 90, rue de la Douane

A Vendre pour clore diverses consignations:
600 caisses de 12 bouteilles vin rouge St Julien.
300 do Margaux, Pauillac, Léoville, Haut Barsac et Ch.-d'Issan.
100 caisses de St Estèphe.
100 do de 12 bouteilles et 24½ bouteilles vin blanc Haut-Sauterne 1841.
30 barriques vin rouge St Julien, Pauillac et Margaux.
50 demi barriques vin blanc Haut Barsac.
25 do do Haut-Sauterne.
150 caisses fruits à l'eau de vie assortis.
5 balles de 20 milliers chaque bouchons pointus.
10 barils vinaigre, &c, &c.
V. MAIGNAN,
7 juin 87, St Louis.

SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.—Deuxième péché: L'ENVIE—La 3me livraison de l'Envie, ayant pour titre FRÉDÉRIC BASTIEN, par Eugène Sue, est en vente chez V. HÉBERT, 7 juin librairie, 149 rue de Chartres.

BOTTES, souliers et brodequins—230 caisses en déchargement du navire Suffolk et de la barque Delphos, à vendre par R. G. HOBBS, 7 juin 19 rue de la Douane.

SUCRE Havane—930 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 7 juin 96, Vieille Levée.

TABAC—250 balles Vuelta de Abajo et Cuba, capes et tripes, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 7 juin 96, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—500 milliers Millares et Regalias, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 7 juin 96, Vieille Levée.

MIEL BLANC de la Havane—30 barils et barriques, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 7 juin 96, Vieille Levée.

CAFE—750 sacs café fin vert de St-Jago et de la Havane, en magasin, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 7 juin 96, Vieille Levée.

CAFE—205 sacs café fin vert, en débarquement du brick Millaudon, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 7 juin 96, Vieille Levée.

EAU-DE-VIE—50 barils vieux Cognac, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 7 juin 96, Vieille Levée.

VIN—700 caisses vin rouge, de 12 bouteilles, avec jolies étiquettes, à vendre en magasin par TROISGROS & LAMPRE, 7 juin 96, Vieille Levée.

AMANDES—Douces et [illegible], en boîtes de 25 livres, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 7 juin 96, Vieille Levée.

SAVON—140 caisses savon Winchester No 1, par 25 livres, en débarquement de la barque Delphos, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO., 7 juin 11 et 13, St-Louis.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—60 caisses en déchargement des navire [illegible] et Suffolk, à vendre par C. W. DUNBAR, 9 juin 20, rue de la Douane.

Aux Marchands en Détail.
LE soussigné vient de recevoir par le navire Rochall, du Havre:
500 douzaines galon français de différents Nos.
100 douz. gants filet, soie noire, avec manchettes et bouillon.
Ces articles seront vendus à très bas prix pour du comptant. D. B. MACARTY,
27 mai 226, rue Bourbon

LE soussigné reçoit par le navire Rochall, du Havre, les marchandises suivantes, qu'il vendra à très bas prix pour du comptant:
Mitaines filet de Paris, demi-longues sans doigts.
[illegible]
D. B. MACARTY,
27 mai 226, rue Bourbon.

Très important aux mères de famille.
☞ Tout le monde sait que c'est sur les enfants que les diarrhées sévissent avec rigueur et font les plus affreux ravages. Il y en a très peu qui passent ce moment critique sans avoir été atteints du choléra d'enfants ou coliques occasionnées par la dentition, ce qui dans plusieurs cas occasionne la mort ou affaiblit la constitution. Le sirop carminatif du Dr. Billing est infaillible dans ce cas.
Du Dr. Thomas Anderson.
DR. BILLING—Cher monsieur, j'ai reçu les quelques bouteilles de sirop que vous m'avez envoyées, et en ai fait usage dans quelques cas d'irritation d'intestins, où le succès a toujours été complet. C'est un remède de grande valeur.
THOMAS ANDERSON, M. D.
St-Louis, 20 juillet 1844.
Témoignage de M. Philip Stewart, planteur du Comté de Warren, Mississipi.
DR. BILLING—Cher monsieur, Sachant que vous cherchiez à attirer l'attention du public sur votre sirop carminatif et astringent, je sens que je remplis un devoir en donnant mon témoignage aux souffrants, sur la vertu de votre estimable médecine. J'ai eu l'occasion d'en faire usage dans ma famille pendant les deux dernières années qui viennent de s'écouler, soit sur des grandes personnes ou des enfants atteints de diarrhées ou dérangement d'entrailles, et les résultats ont toujours été des plus satisfaisants. Dans un cas surtout, un de mes enfants était atteint de douleurs d'entrailles excessives, et a été guéri en très peu de temps par l'usage de votre sirop. Je le recommande donc pour toutes les maladies de ventre, et je ne doute pas que ceux qui en feront usage ne se trouvent aussi satisfaits que moi-même.
Tout à vous, J. PHILIP STEWART.
A vendre en gros et en détail par le propriétaire, O. O. WOODMAN, Vicksburg, Miss.
Dépôt du Sud et agence en gros, chez D. HANSBROUGH, 73, rue du Camp.
A vendre chez WELD & Co, 74, rue du Camp, SICKLES & Co, 34, rue des Magasins et 40, rue du Canal; NATHAN JARVIS & Co, 30, rue Commune; A. OLIVER & Co, encoignure Bienville et Chartres, G. N. MORRISON, 12, rue des Magasins; J. WRIGHT & Co, 151, rue de Chartres; J. LLADO, 27, rue Condé entre Ste-Anne et Dumaine. 8 juin

Remède magique de Dalley.
☞ Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.
Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mars ☞

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
DÉPÔT CHEZ P. A. BERTRAND,
Encoignure Royale et Bienville.
☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves, et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 19 nov.

Pianos et Planinos de HENRY HERZ.
WM F. MAYO informe le public qu'il vient d'être nommé par M. H. Herz, unique agent pour la vente de ses GRANDS PIANOS et PIANINOS. La vogue méritée qu'ont obtenu ces instruments dans ce pays-ci, et sa demande incessante qui a lieu, a engagé Wm F. Mayo à ouvrir une salle de vente où ces pianos seront exposés. Il appelle aussi l'attention sur les Pianinos qui n'ont pas d'égal pour la richesse du son et l'élégance de la forme, réunissant à la solidité le brillant et la facilité du toucher. [illegible] (prix le plus élevé offert par le gouvernement français). Ces instruments sont généralement recherchés en France, en Angleterre et en Allemagne.
M. Wm. F. Mayo prie les personnes qui désireraient faire acquisition de pianos, de prendre l'avis de MM. les professeurs, et de faire [illegible] lorsque M. Herz les a introduit dans ses Concerts.
Il y aura toujours un assortiment complet au dépôt No. 5, rue du Camp, à 3 portes de la rue du Canal. 7 juin ☞

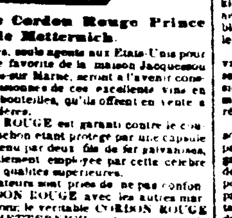

Champagne Cordon Rouge Prince de Metternich.
LES soussignés, seuls agents aux Etats-Unis pour cette marque favorite de la maison Jacquesson & fils, de Châlons-sur-Marne, seront à l'avenir constamment approvisionnés de ces excellents vins en grandes et demi-bouteilles, qu'ils offrent en vente à des prix très modérés.
Le CORDON ROUGE est garanti contre le coulage, chaque bouchon étant protégé par une capsule de zinc et maintenu par deux fils de fer galvanisés, méthode nouvellement employée par cette célèbre maison pour ses qualités supérieures.
Les consommateurs sont priés de ne pas confondre notre CORDON ROUGE avec les autres marques du même nom; le véritable CORDON ROUGE PRINCE DE METTERNICH portera toujours le nom de MM. Jacquesson & fils sur le bouchon.
CH. MAILLOT & Co,
7 juin—3m No 33, rue Gravier.

CHAMPAGNE—150 paniers champagne Cordon Rouge, Prince de Metternich, en débarquement du navire Lyons, du Havre, à vendre par CHS. MAILLOT & Co, 8 juin—4 33 rue Gravier

A VENDRE chez V. Hébert, rue de Chartres—LE WHIP POOR WILL OU LES PIONIERS DE L'OREGON, par Amédée Bouis, Louisianais. 26mai—3m

LA Société existant ci-devant entre les soussignés, en cette ville, sous la raison de GARTHWAITE, PAYAN & Co. est dissoute de ce jour par consentement mutuel. Le nom de la Société ne sera employé que pour la liquidation.
J. C. GARTHWAITE,
THOMAS C. PAYAN,
HENRY G. DARCY,
E. D. CRANE.
Nlle-Orléans, 1er juin 1848.
Les soussignés ont contracté une société sous les noms et raison de THOMAS C. PAYAN & Co en cette ville, et sous ceux de Crane, Payan & Co. à Newark, New Jersey, ils se chargeront comme ci-devant de la confection et de la vente, en gros et en détail, d'habillements de modes, au même endroit No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée, bâtisses Paulding.
THOMAS C. PAYAN,
E. D. CRANE,
JOHN C. LITTELL.
Nlle Orléans, 1er juin 1848.

THOMAS C. PAYAN & CO,
Manufacturiers et Marchands en gros et en détail,
d'Habillements.
No. 10, *rue du Canal, entre Chartres et Vieille-Levée,*
BATISSES DE PAULDING.
Manufacturiers:
CRANE, PAYAN & CO, No. 133, Market Street, 1er juin—6m NEWARK, New-Jersey.

HÔTEL DE BILOXI.
Cet Hôtel, situé sur la propriété de John Nixon, sera ouvert aux pensionnaires et baigneurs le 8 juin 1848. Toutes les dispositions et améliorations nécessaires ont été faites afin d'y recevoir convenablement les personnes qui voudraient le visiter. On y trouvera aussi une buvette, un billard et des écuries pour les chevaux. Les personnes qui désireraient retenir des chambres à l'avance pourront s'adresser au soussigné, à Biloxi.
A dater du 20 courant, on pourra y recevoir des pensionnaires, mais la maison ne sera régulièrement ouverte qu'à l'époque indiquée ci-dessus.
15 mai—1m JOHN W. NIXON.

PLANTES ET ARBRISSEAUX.
No 11, rue de la Commune.
Le soussigné a en vente une grande quantité de plantes et d'arbrisseaux, en diverses variétés; des racines de fleurs bulbeuses de Hollande, telles que double-hyacinthe, amaryllis, tubéreuse, &c, &c. Aussi des graines à fleurs des plus grandes beautés, qu'il vendra à bien meilleur marché que tout autre marchand de cette ville, attendu qu'il veut en terminer avant l'ouverture de son nouvel approvisionnement.
Il vend aussi des graines potagères des meilleures qualités et au plus bas prix. Wm DINN,
15 fév 11, rue Commune.

MADAME ROBERT, rue Royale, à l'encoignure de la rue Toulouse, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle a reçu par les derniers navires venus du Hâvre, un superbe assortiment de CHAPEAUX DE PAILLE en tout genre.
Cette marchandise arrivant beaucoup trop tard, Madame R. se décide à la vendre à 40 0/0 au-dessous du cours. 27 mai—30

Changement de domicile.
LE soussigné a transféré son domicile du No. 57, rue du Canal, au No. 17, rue de Chartres, où il ouvrira aujourd'hui, à midi, son riche assortiment de modes, nouveautés, objets de toilette, parfumerie, etc. Il invite les Messieurs et les Dames à venir le visiter.
D. F. WAYMOUTH,
19 jan 17, rue de Chartres

☞ A vendre ou à louer, pour cause de départ,
LE vaste et bel hôtel, nouvellement construit à Bayou Goula, sous la surveillance de M. Hippolyte Brieugne, (et connu sous le nom de BUENA VISTA HOTEL), est, à partir d'aujourd'hui, mis aux ordres de ceux qui seront disposés à l'acheter ou à le louer.
Les conditions seront d'autant plus avantageuses, que, si le propriétaire n'était pas obligé de s'absenter, il voudrait conserver pour lui-même un établissement qui doit évidemment produire un revenu considérable.
On pourra traiter, soit pour l'achat soit pour le loyer, au domicile de M. Hippolyte Brieugne, à Bayou Goula. 8 juin—3en10

MADAME VEUVE MOSNIER, étant de retour de France, prévient le public, que toute procuration qu'elle aurait laissée, pendant son absence, est par ces présentes annulée.
Nouvelle-Orléans, 7 juin 1848.
8 juin—3en10 Vve MOSNIER.

CHAMPAGNE—300 paniers vin de Champagne, de diverses marques à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
8 mai 17 et 19, rue St Louis.

VIN—70 barriques St-Julien—80 do Queman; 1800 caisses vin rouge différentes marques, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
8 mai 17 et 19, rue St-Louis.

EAU DE VIE—[illegible] quarts de pipes eau-de-vie P. H. Godard; [illegible] do do M. Castillon 1825; 11 demi do do J. J. Dupuy; [illegible] quarts do do; 10 demi do Cornié et Martin, [illegible] quarts do do; 3 demi do do M. Castillon; [illegible] A. [illegible]; 6 quarts do do, à vendre par EUGÈNE ROCHEREAU & Co,
8 mai 17 et 19, rue St-Louis.

A [illegible]—400 caisses absinthe des marques [illegible], Pernod Fils, Vouvier et Lecoultre, Bourgeois Bouveret, à vendre par
E. ROCHEREAU & Co,
8 mai 17 et 19, St-Louis.

[illegible]—1000 boîtes pain vert; 1000 demi do do, à vendre par E. ROCHEREAU & Co,
8 mai 17 et 19, rue St-Louis.

VIN BLANC—30 demi barriques vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
8 mai 17 et 19, rue St-Louis.

[illegible] en débarquement [illegible] Henry A. [illegible], à vendre par [illegible]
8 mai, [illegible] Commune

LANGUES MODERNES.
MÉTHODE DE VIVE VOIX.
J. S. DE PALOS, Professeur d'ANGLAIS, FRANÇAIS et ESPAGNOL, au No 14, Passage de la Bourse des Marchands, (Exchange Place), entre les rues Douane et Canal, vis-à-vis la Poste. Sa méthode d'enseignement mérite l'attention des personnes qui désirent acquérir une parfaite connaissance des susdites langues et les parler comme il faut. Il est visible de 9 heures du matin à midi, et de 5 à 8 heures du soir. 5av—3m

SALON DE CRÈMES A LA GLACE.
LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de faire l'ouverture de son salon de CRÈME A LA GLACE, situé rue St. Charles, à une porte de la rue Gravier, et vis-à-vis l'Eglise du R. M. Clapp, où il tiendra constamment une variété de crèmes à la vanille, ananas, citrons et une variété d'autres crèmes, suivant la saison ainsi que des sorbets et des limonades glacées.
Le soussigné espère par ses soins, et le confort de son établissement, mériter le patronage du public.
Les familles seront servies promptement et à des prix raisonnables.
Dans le magasin, au-dessus du salon, on trouvera constamment du soda, mead et un grand assortiment de fruits, ainsi que des articles de confiseries de toute espèce.
Le salon de crème sera ouvert jeudi, 25 courant, et des airs seront joués pendant la soirée par un excellent orchestre.
22 mars—3m LAZZARO DANCEWICH.

HOTEL et JARDIN,
Une des plus délicieuses résidences du Sud.
L'Hotel et les Jardins de Carrollton
A cinq milles et demi de la rue du Canal à la Nlle-Orléans, en s'y rendant par le rail-road de Carrollton.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il est parfaitement préparé à recevoir un nombre limité de PENSIONNAIRES, par jour, semaine, ou mois. Termes—$1 par jour; $10 par semaine, $32 par mois.
On peut avoir à déjeuner, à dîner ou à souper à toute heure.
En outre des vins et liqueurs, qui sont des meilleures qualités, on sert au salon et aux jardins des Crèmes à la glace, Sorbets, Limonades et du Soda.
☞ Les salles à manger et le restaurant sont sous la surveillance de M. POCLEET, avantageusement connu à la Nlle Orléans et à la Mobile.
☞ Il y a des billards, des ten pin alleys et quilles. Les écuries peuvent admettre trente chevaux.
N. B. Le JARDIN A FLEURS, qui tient à l'hôtel, a une étendue de dix arpents, est disposé avec beaucoup de goût, et surpasse en beauté tous ceux qui se trouvent aux Etats-Unis.
En s'adressant au jardinier, on peut obtenir des BOUQUETS de toutes variétés.
Le Propriétaire de l'Etablissement sollicite le patronage des Visiteurs, et leur promet que rien ne sera négligé pour leur être agréable.
☞ Les Pensionnaires réguliers de l'hôtel pourront obtenir pour $3 des billets du rail-road qui leur serviront tout un mois, du 1er juin au 1er juillet.
11mai—au5sep JAMES DUENO.

PAVILLON ST-ANTOINE.
COURVOISIER & Co, préviennent le public que dimanche 26 du courant, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, où ils s'empresseront d'offrir aux vrais amateurs des Glaces et Sorbets, qui, tant par le parfum que par les soins et l'habileté de leur confection, ne le céderont à aucun autre.
Les embellissements nouveaux faits à ce jardin, ainsi qu'un service qui ne laissera rien à désirer, doivent leur assurer, pour cette année comme par le passé, un patronage dont ils furent toujours jaloux et fiers. 25ap

Grande Promenade musicale
Et Salon fashionable de Crème à la Glace,
A L'ARMORY HALL, RUE DE CAMP.
Le propriétaire a l'honneur d'annoncer au public qu'afin de rendre son salon plus agréable, il vient d'engager une compagnie de musiciens qui exécutera la musique la plus nouvelle. On y trouvera de plus les meilleurs rafraîchissements, tels que crèmes à la glace, sorbets, &c. Le propriétaire espère que la supériorité de ses produits et de son salon lui mériteront le patronage public.
Fournitures faites pour soirées ou familles dans le plus bref délai.
N. B.—Lorsque le grand salon sera occupé pour bals ou concerts, le public sera admis et servi dans la salle à manger, qui est aussi vaste et fraîche.
23 mai—1m

HOTEL DES CHÊNES VERTS,
A BILOXI.
TENU PAR MME PRADAT.
Le Public est respectueusement informé que cet établissement si généralement et si avantageusement connu par la salubrité de sa situation, la beauté de son jardin à fleurs, son verger, ses allées ombreuses, ses jolis kiosques, ses appartements et maisons garnis et aérés, sa position tranquille, &c, &c, que cet établissement est maintenant ouvert et pour recevoir les visiteurs.
Malgré les grandes améliorations faites auparavant, elles ont été poussées encore plus loin cette saison, et l'hôtel peut recevoir aujourd'hui 100 pensionnaires de plus que l'année dernière. Les familles peuvent se loger dans des pavillons séparés de l'hôtel.
La table est servie dans le meilleur style, les vins sont de qualité supérieure [illegible]. Mme Pradat a engagé une troupe de pêcheurs pour fournir à l'hôtel de toute espèce de poissons en abondance, tels que, poissons rouges, truites, grondeurs, [illegible] &c. L'établissement possède un magnifique salon décoré dans le meilleur style, avec piano, orgue, &c, où il y a des soirées dansantes tous les soirs, aussi une belle buvette, billards, bateaux de plaisir, avec de bons matelots, toujours prêts lorsque les visiteurs voudront s'en servir. On peut faire des parties de chasses et d'huîtres aux îles voisines, et [illegible] bains commodes pour dames et messieurs.
Outre ces divers amusements, Mme Pradat tiendra des voitures et des chevaux de selle. [illegible]
Les personnes qui désireront s'arrêter à l'hôtel des Chênes Verts, le feront savoir au capitaine du bateau à vapeur afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel. [illegible]
Les Dames sont informées que deux tables sont servies dans l'hôtel, l'une expressément pour elles et leurs enfants, avec le privilége de l'autre si elles le désirent. Les personnes qui le désireraient pourront être servies dans leur chambre ou leur salon.
L'hôtel possède une pharmacie bien assortie, dans le cas où quelqu'un des pensionnaires serait malade, les soins les plus assidus seront prodigués aux personnes indisposées. Les domestiques sont fidèles, attentifs et obéissants.
Prix très modérés. 7 juin—3m

SANGSUES.
A vendre pour compte d'un entrepôt de Hambourg.
10000 Sangsues hongroises, à vendre en gros et en détail.
Les personnes qui désirent de belles et bonnes sangsues n'ont qu'à s'adresser au dépôt, chez CHEVALIER, Md. de papier peint,
17 mai—☞ rue de Chartres, 16.

Grenadiers Gardes d'Orléans.
ATTENTION.
La Compagnie se réunira lundi prochain, le 12 juin, à 8 heures précises du soir, au lieu ordinaire du rendez-vous, en grande tenue d'été, avec briquet seulement.
Par ordre du 1er lieutenant, ALEX. DERBES.
F. T. BOURNOS, Sergent major.
P. S.—Les membres sont priés de passer au bureau du Sergent major, No. 25, rue Conti, pour prendre connaissance de quelques mesures adoptées pour cette occasion. 7 jn

Histoire de Trente Heures.
HISTOIRE de la Révolution de février 1848, par Pierre et Paul.
En vente chez V. HÉBERT, libraire,
26mai 149, rue de Chartres

Révolution de 1848.
HISTOIRE RÉPUBLICAINE illustrée de la Révolution de 1848, ou recueil authentique, anecdotique des glorieuses journées (22, 23 et 24 février) immortalisées par la victoire du peuple.
En vente à la librairie de V. HÉBERT.
26mai 149, rue de Chartres

WM. L. BURGESS & Co.,
Marchands Commissionnaires.
Marchands de Foin, Maïs, Avoine, et Produits de l'Ouest.
No. 11, Front-Levée,
Entre les rues Douane et Bienville,
NOUVELLE-ORLÉANS.
☞ Une attention toute particulière sera donnée aux consignations ou expéditions de marchandises.
3 mai

BOUCHONS—20 balles bouchons potatus, 1re qualité, à vendre par
WYLIE & EGANA,
20 mars 58, rue Bienville

PERDU OU EGARÉ—Le Certificat 633, pour 25 actions du fond capital de la Banque des Mechanics and Traders, daté du 15 avril 1835, en faveur d'Alex. Gordon. Avis est par le présent donné qu'application a été faite à ladite Banque, afin d'obtenir un autre certificat desdites actions.
24mai—15f

HUILE D'OLIVES—A vendre en magasin par les soussignés:
223 paniers de 12 bouteilles, de 24 onces, marque Plagniol véritable.
125 paniers de 24 demi bouteilles de 12 onces, même marque.
37 paniers de 12 bouteilles de 24 onces, marque Marcelin fine.
186 potiches huile d'Espagne, de un gallon un quart chaque. J. F. BERCIER & Co,
31 mai 54 Vieille Levée

Bottes, Souliers et Brodequins.
En déchargement du navire Milaudon, et en magasin, [illegible] un assortiment complet de marchandises [illegible], à vendre par
FROST & Co,
31 mai 16, rue des Magasins

$15 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne de chez Mme Pachen, 1ère Municipalité, depuis la fin de février dernier, la négresse américaine COMFORT, âgée de 35 à 40 ans, taille moyenne, très fortement constituée, de mauvaises dents; ayant appartenu au Dr Pearly, ensuite à M. Broadhove. La susdite récompense sera donnée à celui qui la logera dans une des geôles de cette ville, ou la ramènera au soussigné.
J. SAUVAGE,
9ja ☞ rue Ste-Anne, No. 167

$50 de Recompense.
PARTI marron jeudi à midi, du marché, le griffe SAUL WILLIAM, âgé de 26 ans, taille d'environ 5 pieds et demi, figure ronde, les yeux noirs vifs, jolies dents et fronçant les sourcils quand il parle, bien connu comme marchand de légumes. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera dans l'une des geôles de la ville. Les capitaines de navires, de steamboats et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi. E. C. L. LE BRETON.
29 mai—☞

$10 DE RECOMPENSE.
Parti marron de chez le soussigné, dans la nuit du dimanche 14 mai courant, le nègre [illegible], âgé de 36 ans, taille d'environ cinq pieds 6 pouces; il était vêtu d'un pantalon et d'une chemise de cotonnade et d'un gilet. Ce nègre est très gras et a les lèvres très épaisses.
La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de la ville, ou le ramènera chez [illegible] POINCY,
20 mai ☞ Rue [illegible], entre Levée et Condé

10 piastres de récompense.
S'est absenté de chez son maître, le 4 mai, le nègre JERRY, très connu comme vendeur du café à la halle à la viande. Il parle français, anglais et espagnol. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera dans une des geôles de la ville.
9ja—☞ L. MORET.